



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/006

**OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE CASTRES GIRONDE ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU DANS
LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS RUE JULES FERRY**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 26 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 26 janvier 2024

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

La séance est ouverte.

**Le 1^{er} février de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme BOURRIER
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	D		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme LABASTHE (A)
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme SAUNIER	SIDAOUI Alain	D	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	D	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	E	Mme MARTINEZ
SOUBELET Véronique	A		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD			

* P = Présent / E = Excusé / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/006

OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE CASTRES GIRONDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU DANS LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS RUE JULES FERRY

Vu les statuts de la CCM, et notamment leur article 3-2-3 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2422-1,

Vu les délibérations n°2019/74 et n°2019/154 portant sur la définition des critères des voiries d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Infrastructures et Voiries en date du 27 novembre 2023,

Vu le projet de convention en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM), la commune de Castres Gironde a transféré un certain nombre de voiries d'intérêt communautaire répondant aux critères définis à cet effet.

Parmi ces voiries, les rues Jules Ferry et de Nouchet ont été intégrées comme voies communautaires.

La commune de Castres Gironde souhaite mener des travaux de sécurisation et d'aménagement de l'intersection de la rue Jules Ferry et la rue de Nouchet avec :

- L'aménagement d'un plateau sur élevé
- La création de places de stationnements,
- La création de trottoirs et d'espaces verts.

La commune de Castres Gironde souhaite mener l'ensemble des travaux conjointement avec une maîtrise d'œuvre désignée. C'est l'objet de la présente délibération.

Le montant total prévisionnel de ces travaux est estimé à 170 000,00 € HT. Une répartition du coût des travaux est définie comme suit :

- Travaux de voirie sur chaussée, ouvrage pluvial et bordures attenants à la chaussée, les frais de signalisation de police de la circulation ainsi que le prorata de frais de maîtrise d'œuvre sont à la charge de la CCM estimé à 43 750,00 € HT.
- Le reste des travaux de trottoirs, espaces verts, acquisitions foncières, stationnements ainsi que le prorata de frais de maîtrise d'œuvre sont à la charge de la commune de Castres Gironde estimé à 126 250,00 € HT.

Ce montant prévisionnel pourra être actualisé en fonction des travaux réalisés, sur présentation du décompte général et définitif et des factures acquittées.

Une convention détermine les conditions dans lesquelles la CCM délègue à la Commune de Castres Gironde la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux concernés par le projet.

Cette convention est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Castres Gironde (et ses éventuels avenants n'ayant pas d'incidence financière),
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240201-2024_006-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/006

**OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE CASTRES GIRONDE ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU DANS
LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS RUE JULES FERRY**

Fait à Martillac, le 1^{er} février 2024

Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240201-2024_006-DE

